

Réunion du Bureau du CCP de l'ONUSIDA

DATE : Jeudi 11 février 2021

HORAIRES : 9h30 – 11h00 (heure de Genève)

LIEU : Réunion des équipes (virtuelle)

PARTICIPANT(E)S

Bureau du CCP : Dr Kalumbi Shangula, M^{me} Julia Imene-Chanduru, M^{me} Anne-Marie Nitschke, M^{me} Julieth Karirao et M^{me} Xungileni Chitundu (Namibie : représentent la présidence) ; M. Suwit Wibulpolprasert, M. Thaksaphon Thammarangsi, M^{me} Cha-aim Pachanee et M. Natee Vichitsorasatra (Thaïlande : représentent la vice-présidence) ; M^{me} Julia Martin (États-Unis d'Amérique : représente le rapporteur) ; M. Alexander Pastoors et M^{me} Jules Kim (représentent la délégation des ONG au CCP) ; M. Andy Seale et M. Hywel Jones (OMS : représentent les coparrainants de l'ONUSIDA).

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Tim Martineau, Directeur exécutif adjoint par intérim chargé de la gestion et de la gouvernance ; M. Morten Ussing, Directeur de la gouvernance et des affaires multilatérales ; M^{me} Samia Lounnas, Conseillère principale pour la gouvernance et les affaires multilatérales ; M. George Farhat, Directeur du département Gestion financière et responsabilisation ; M^{me} Marie-Odile Emond, Conseillère principale ; M^{me} Maggie Lemons, Responsable de la gouvernance, département Gouvernance et affaires multilatérales

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'élaboration de l'UBRAF

Un point sera fait sur l'élaboration du prochain UBRAF et le Bureau donnera des indications à ce sujet, y compris un calendrier jusqu'à l'approbation du cadre.

2. Réunion d'information sur le rapport du CCP au Conseil économique et social

Le Bureau discutera de l'animation de la réunion d'information concernant le rapport sur les questions de gouvernance à remettre au Conseil économique et social qui, dans sa résolution de 2019 sur le Programme commun, « demande au Conseil de Coordination du Programme d'examiner, dans l'optique de les évaluer, les questions de gouvernance relatives au Programme commun, ainsi que les moyens de financer ses activités fondamentales durablement, dans le respect de l'ensemble des principes concernés des Nations Unies, l'objectif étant que le Programme commun soit efficace, efficient et responsable, et d'en faire rapport au Conseil économique et social d'ici à 2021 ».

3. Questions diverses

COMPTE RENDU

La représentante de la présidence a souhaité la bienvenue à ses collègues pour cette réunion du Bureau et les a remerciés pour leur engagement et leur leadership lors de la récente réunion d'information du CCP sur la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026. Elle a rappelé que les participants à la réunion d'information avaient reçu les présentations effectuées à cette occasion, notamment du Bureau du CCP, accompagnées d'un message précisant la date limite pour soumettre par écrit d'autres observations concernant la Stratégie. Une fois cette date passée, le Programme commun rédigera la version définitive de la Stratégie avant de la présenter à la session spéciale de mars 2021.

1. Point sur l'élaboration de l'UBRAF

La présidence a invité l'équipe du Secrétariat chargée d'élaborer l'UBRAF à faire un point sur le nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités, et a rappelé la décision 9.5 prise lors de la 47^e réunion du CCP, dans laquelle celui-ci

« prend note des progrès actuels de la réponse de la direction de l'ONUSIDA à l'évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies au sida 2016-2019 et prie le Programme commun de montrer comment il entend soutenir les pays à mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 avec des actions, des contributions et des responsabilités plus spécifiques, grâce à son nouveau cadre de résultats et de responsabilisation, lors de la session extraordinaire de mars 2021 ».

La présidence a rappelé que la discussion du jour avait pour but d'examiner les progrès réalisés et le respect de la décision, et de fournir à l'équipe chargée de l'UBRAF une orientation stratégique concernant le calendrier d'élaboration et de déploiement du prochain cadre. Avant la réunion, les participants du Bureau ont reçu une note d'information sur l'élaboration de l'UBRAF pour étayer leur discussion.

Le point sur l'élaboration de l'UBRAF a été présenté comme suit par le Secrétariat, George Farhat, Directeur du département Gestion financière et responsabilisation, et Marie-Odile Emond, Conseillère principale :

- Les décisions prises lors de la 47^e réunion du CCP serviront de base à l'élaboration du prochain UBRAF. Dans ces décisions, qui sont rappelées ci-dessous, le CCP :
 - « Demande au Programme commun de : a. veiller à ce que la prévention des nouvelles infections à VIH bénéficie d'une priorité élevée dans la nouvelle stratégie mondiale de lutte contre le sida et dans le nouveau Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA, en mettant particulièrement l'accent sur les populations et les lieux où l'incidence et la prévalence du VIH sont élevées et où le risque d'infection est élevé, y compris par la prévention combinée » (décision 5.1) ;
 - « Appelle le Programme commun à veiller à ce que l'UBRAF comprenne un soutien coordonné à l'intention des pays en vue de réduire les nouvelles infections à VIH chez les enfants, les adolescents et les jeunes et de mettre fin au sida pédiatrique ; et à rendre compte des progrès accomplis dans le cadre du rapport annuel de l'UBRAF » (décision 6.6) ;

- « Prend note des progrès actuels de la réponse de la direction de l'ONUSIDA à l'évaluation indépendante de la riposte du système des Nations Unies au sida 2016-2019 et prie le Programme commun de montrer comment il entend soutenir les pays à mettre en œuvre la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026 avec des actions, des contributions et des responsabilités plus spécifiques, grâce à son nouveau cadre de résultats et de responsabilisation, lors de la session extraordinaire de mars 2021 » (décision 9.5) ;
- « Demande au Programme commun de réexaminer la réponse de la direction et de s'engager envers un domaine de résultats ambitieux consacré à la sexospécificité au sein de la stratégie, en intégrant des actions, des indicateurs et des ressources tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le nouvel UBRAF afin de fournir des services aux femmes et aux filles et à toutes les populations clés et vulnérables les plus exposées au VIH/sida » (décision 9.7).
- L'élaboration de l'UBRAF s'appuiera également sur les recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) à l'issue de son examen du Programme commun en 2019, les résultats d'évaluations indépendantes du Programme, les recommandations du Commissaire aux comptes, les mécanismes du système des Nations Unies (plan d'action ONU-SWAP, examen quadriennal complet, pacte de financement des ODD) et les contributions des principales parties concernées.
- L'UBRAF est lié à des processus mondiaux, notamment la Stratégie (mondiale de lutte contre le sida 2021-2026) et la Déclaration politique (sur le VIH/sida). L'évaluation des capacités du Programme commun et le processus d'alignement du Secrétariat seront également des éléments essentiels.
- Les principaux éléments du nouvel UBRAF seront les suivants :
 - Vision et théorie du changement accompagnées d'un cadre de résultats clairement hiérarchisé et axé sur les facteurs structurels ;
 - Évaluation des capacités du Programme commun et processus d'alignement du Secrétariat ;
 - Besoins en ressources et processus d'allocation transparent ;
 - Système de responsabilisation, de suivi et de communication de l'information.
- Le nouvel UBRAF comprendra un programme stratégique de travail, de budgétisation et de responsabilisation à haut niveau, avec des sections portant sur les aspects suivants :
 - Vision du Programme commun dans la perspective de résultats ;
 - Théorie du changement et structure de résultat ;
 - Scénarios de financement de haut niveau et répartition des ressources ;
 - Budgets et plans de travail biennaux.
- Le Secrétariat a proposé trois calendriers possibles :
 - Option n° 1 : l'UBRAF, le budget et le plan de travail sont présentés pour adoption lors de la 48^e réunion du CCP
 - Le Secrétariat a souligné le fait qu'un tel délai était serré, ce qui limiterait la possibilité de consulter les parties prenantes.
 - Option n° 2 : présenter le cadre lors de la réunion de juin, puis un plan de travail et un budget détaillés lors de la session spéciale de septembre
 - Cette option laisse plus de temps pour consulter et pour terminer des processus parallèles qui vont enrichir la version définitive de l'UBRAF, notamment la Déclaration politique et le processus d'alignement.
 - Option n° 3 : concertation sur l'avant-projet de cadre lors de la réunion de juin, puis présentation du cadre accompagné du plan de travail et du budget détaillés lors de la session spéciale de septembre
 - Cette option permettrait d'avoir davantage de contacts avec le CCP et d'autres parties prenantes avant d'élaborer la version définitive de l'UBRAF.

- Le Secrétariat a également présenté deux possibilités pour la durée de l'UBRAF : un cycle de quatre ans ou un cycle de six ans.
 - o Comme les budgets et les plans de travail sont biennaux, le cycle doit durer quatre ou six ans. En examinant ces options, il sera important de réfléchir à une harmonisation avec les indicateurs, les cibles et l'examen quadriennal complet (des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies).
 - o Le Secrétariat a indiqué que les deux durées étaient envisageables en précisant que chacune d'elles posait certaines difficultés. Les avis du Bureau concernant les deux possibilités ont été particulièrement appréciés.
- Le Secrétariat a en outre indiqué que le processus d'élaboration de l'UBRAF serait inclusif et que le CCP serait consulté. Le calendrier proposé jusqu'à l'adoption aura des répercussions sur la viabilité de certaines de ces options.
- Un groupe directeur du Programme commun, présidé par l'OMS (qui préside le Comité des Organismes coparrainants [COC]), ainsi qu'un groupe de travail complémentaire au Secrétariat ont été créés. Une expertise externe sera également sollicitée pour étayer l'élaboration de la théorie du changement et du processus d'alignement.
- En plus des points réguliers transmis au Bureau du CCP, le Secrétariat a demandé à ce que des avis (extérieurs) sur les différentes options lui soient communiqués par :
 - o Un groupe d'experts mis en place par la Directrice exécutive, conformément au *modus operandi* ;
 - o Un sous-comité du CCP créé par le Conseil.
- La proposition qui sera présentée au CCP en mars comptera 10 à 15 pages et comportera idéalement ce qui suit :
 - o Une introduction basée sur la Stratégie, les décisions antérieures du CCP, les enseignements tirés de l'actuel UBRAF et les évaluations et rapports les plus récents ;
 - o Une description des interconnexions montrant l'harmonisation du cadre avec d'autres processus mondiaux importants ;
 - o Les nouveautés/différences par rapport au cadre actuel ;
 - o La durée et le champ d'application du cadre ;
 - o Le calendrier d'élaboration du cadre ;
 - o Les décisions proposées.

Le Programme commun entend poursuivre sa collaboration avec le Bureau du CCP tout au long de ce processus.

Les membres du Bureau du CCP ont remercié le Secrétariat pour ces précisions. Ils ont demandé des éclaircissements concernant le choix entre les deux durées possibles – quatre ans ou six ans – et l'harmonisation du cadre avec l'examen quadriennal complet et la Déclaration politique. Les membres ont demandé des renseignements supplémentaires sur les perspectives de financement et leur incidence sur l'UBRAF. En ce qui concerne les différentes possibilités de calendrier pour adopter l'UBRAF, les membres ont indiqué que l'échéance de l'option n° 3 (cadre, plan de travail et budget adoptés en septembre lors d'une session spéciale) semblait trop lointaine, tout en admettant que l'échéance de l'option n° 1 (cadre, plan de travail et budget adoptés lors de la réunion de juin) était probablement trop proche.

Le Secrétariat a souligné qu'un cycle de quatre ans coïncidait avec la période fixée pour atteindre les cibles (2022-2025), tandis qu'un cycle de six ans (2022-2027) coïnciderait avec la période couverte par la Stratégie mondiale de lutte contre le sida. Le processus d'élaboration de la Stratégie suivante débiterait mi-2026 avec le dernier rapport sur la concrétisation des cibles fixées pour 2025. La nouvelle stratégie serait élaborée en fonction des enseignements retenus et sur la base de nouvelles cibles. Suite à cela, le prochain UBRAF serait formulé puis finalisé. Le nouvel

UBRAF devrait alors être adopté en juin 2027. Un UBRAF d'une durée de six ans permettrait également de réduire au minimum certains des coûts de transaction élevés liés à l'élaboration d'un nouveau cadre, tant pour ce qui est du temps que de la quantité de travail que cela nécessite.

Comme par le passé, l'UBRAF profiterait de l'examen quadriennal complet et des enseignements retenus. Quelle que soit la durée du cycle (quatre ou six ans), le fait que les plans de travail et les budgets couvrent une période de deux ans offre une marge de manœuvre supplémentaire pour adapter l'UBRAF aux dernières recommandations issues de l'examen quadriennal complet (comme cela a été fait, par exemple, en 2018 lors de l'examen à mi-parcours de l'UBRAF).

Pour que l'UBRAF coïncide le plus possible avec les cibles adoptées à l'échelle mondiale dans la Déclaration politique, le cadre et les indicateurs devraient être établis dans leur version définitive après l'adoption de la Déclaration. Ce calendrier serait compatible avec les options n° 2 et n° 3 concernant l'approbation du nouvel UBRAF (tenue d'une session spéciale en septembre).

Le Secrétariat a également indiqué que les concertations sur le financement seraient une occasion majeure d'examiner les perspectives en la matière ainsi que leur incidence sur l'UBRAF, tout en ajoutant que le cadre comporterait plusieurs scénarios, conformément aux recommandations issues de l'évaluation indépendante de la riposte au sida par le système des Nations Unies sur la période 2016-2019.

Les membres du Bureau ont jugé fondées les explications données par le Secrétariat sur les différentes options concernant le champ et le calendrier du prochain UBRAF, et se sont félicités de la création d'un groupe de travail dédié au processus d'élaboration. Partant de là, ils ont fait savoir qu'ils étaient favorables à un cycle de six ans coïncidant avec la Stratégie ainsi qu'à la création par la Directrice exécutive d'un groupe de travail chargé de faciliter le processus d'élaboration du cadre. Les membres du Bureau ont indiqué qu'ils étaient en outre favorables à la tenue d'une session spéciale du CCP en septembre, qui permettra d'organiser une consultation et de rédiger une ébauche de l'UBRAF une fois la Stratégie adoptée. Ils ont réitéré leur volonté de faire en sorte que le prochain UBRAF soit un cadre solide et réaliste qui aide le Programme commun à mener à bien sa mission.

La présidence a rappelé que l'UBRAF ferait l'objet d'une réunion préparatoire prévue le jeudi 11 mars 2021.

2. Réunion d'information sur le rapport du CCP au Conseil économique et social

La présidence a indiqué que les observations formulées par le Bureau du CCP concernant l'esquisse du rapport au Conseil économique et social avaient été prises en compte. Les demandes exprimées concernaient notamment l'intégration des chiffres du financement de base pour 2019 (les données pour 2020 n'étant pas encore disponibles) et d'une indication précise du financement de l'ONUSIDA depuis 2015. La version révisée des grandes lignes du rapport a été communiquée avant la réunion.

La présidence a proposé que la réunion d'information du CCP sur le rapport au Conseil économique et social se déroule le lundi 22 février 2021 de 13h00 à 15h00. La version révisée de l'esquisse et une invitation à réserver la date du 22 février seront envoyées à l'avance aux membres du CCP.

La présidence a proposé, pour avis du Bureau, que la présentation lors de la réunion d'information reste simple et passe en revue les messages clés du rapport ainsi que le processus de finalisation

et de soumission au Conseil économique et social. Avec l'accord du Bureau, la présidence rédigera une présentation qu'elle soumettra à celui-ci pour examen. La présidence a souligné que le Bureau avait bénéficié de la présence de nombreux membres du Groupe de travail 2020 du CCP sur les recommandations du CCI, dont les travaux ont contribué directement au contenu du rapport du CCP au Conseil économique et social.

La présidence a rappelé le processus de finalisation du rapport :

- Les membres du Bureau vont maintenant valider et envoyer les grandes lignes du rapport aux membres du Conseil de Coordination du Programme pour examen avant la réunion d'information du CCP.
- La réunion d'information se tiendra le lundi 22 février 2021 de 13h00 à 15h00. Elle donnera l'occasion aux membres de soulever certaines questions, de proposer des ajouts ou de demander des éclaircissements.
- Les membres du CCP auront la possibilité de soumettre par écrit d'autres observations sur l'esquisse du rapport jusqu'au lendemain (mardi 23 février 2021) en fin de journée. Cette date limite sera mentionnée dans le courriel envoyé pour réserver la date de la réunion.
- La présidence, avec l'aide du consultant et du Secrétariat, mettra la dernière main à un projet de rapport complet en tenant compte des observations et des réactions.
- Le projet de rapport sera soumis au Bureau du CCP pour commentaires et approbation avant d'être publié sur la page web du CCP en prévision de la session spéciale de mars.
- Le document approuvé lors de la session spéciale de mars sera ensuite remis au président du Conseil économique et social par la présidence du CCP.

Les membres du Bureau ont remercié la présidence pour ces précisions et indiqué qu'ils attendaient avec intérêt la proposition de la présidence, et du Secrétariat, concernant la présentation pour la réunion d'information du CCP.

3. Questions diverses

Les membres du Bureau ont relevé l'importance de la réunion de haut niveau à venir, et ont demandé qu'un débat du Bureau soit organisé à ce sujet, et notamment sur les résultats attendus de cette réunion.

La présidence du CCP a fait savoir qu'à la suite de la réunion d'information du CCP sur la Stratégie, le Secrétariat avait reçu une note verbale d'un État membre demandant que la règle n° 5 du *modus operandi* soit supprimée du document intersessions intitulé *Modalités et procédures pour les réunions virtuelles 2021 du CCP de l'ONUSIDA*. Le Secrétariat a indiqué que l'avis d'un conseiller juridique avait été sollicité (cf. Annexe 1).

Le Bureau a pris acte des préoccupations exprimées par l'État membre en question et convenu d'annexer l'avis juridique au compte rendu de cette réunion. La présidence du CCP a décidé de prendre contact avec l'État membre pour veiller à ce que ces préoccupations soient prises en considération.

La présidence du CCP a remercié les participants avant de prononcer la clôture de la réunion.

[Les annexes suivent]

Annexe 1 : Avis juridique

Adoption et mise en œuvre des modalités pour les réunions virtuelles du CCP en 2021

1. Dans le document UNAIDS/PCB(EM)/3.2 intitulé « MODALITÉS ET PROCÉDURES POUR LES RÉUNIONS VIRTUELLES 2021 DU CCP DE L'ONUSIDA », le Bureau du CCP a proposé de définir des modalités spécifiques pour les réunions virtuelles du CCP en 2021. Ces modalités s'inspirent de l'expérience menée en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

Le document a été soumis aux membres du CCP dans le cadre de la procédure intersessions établie à l'annexe 3 du *modus operandi* du CCP. Après prolongation du délai par le Bureau, le quorum de 15 membres du CCP a été atteint et une majorité de membres a voté en faveur du document. Celui-ci régira donc les réunions virtuelles du CCP organisées en 2021.

2. L'adoption du document susmentionné ne signifie pas que les règles fixées dans le *modus operandi* ne s'appliqueront pas aux réunions virtuelles du CCP en 2021. Ces règles s'appliqueront tout autant que les règles spécifiques établies pour 2021 dès lors qu'elles seront compatibles. En cas d'incompatibilité, les règles spécifiques établies pour 2021 prévaudront sur celles du *modus operandi*.
3. Le libellé de la règle de procédure n° 5 figurant dans l'annexe 2 du *modus operandi* est le suivant : « Le président peut à tout moment, avec l'accord du CCP, clore le débat sur le point en discussion, qu'un autre membre ait ou non manifesté le désir de prendre la parole. » Cette règle n'a pas été annulée par les modalités adoptées dans le cadre de la procédure intersessions et n'est pas incompatible avec elles (au contraire, le paragraphe 6 du document UNAIDS/PCB(EM)/3.2 rappelle la règle de procédure n° 5).

Cette règle n° 5 s'applique donc pleinement aux réunions virtuelles du CCP qui se tiendront en 2021. La capacité pour le président de clore le débat avec l'accord du CCP n'est toutefois qu'une possibilité et en aucun cas une obligation.

4. Si le président décide de recourir à la règle n° 5, il doit obtenir l'assentiment du CCP selon les modalités habituelles : le président doit s'efforcer d'obtenir un consensus sur la décision de clore le débat et la décision ne peut être adoptée par un vote que s'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus.

Le conseiller juridique du CCP

[Fin du document]